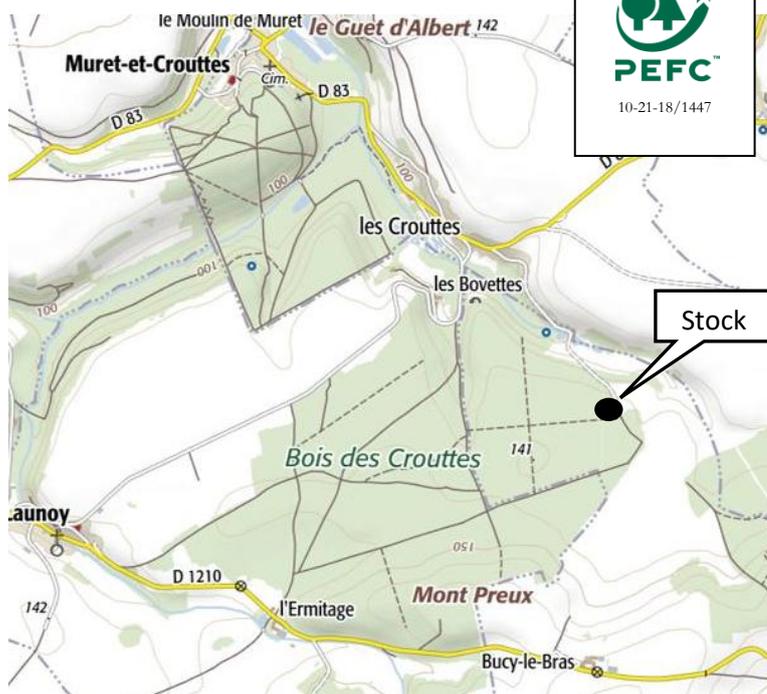


Vente Abattu-Débardé et en Bloc



Propriétaire
Département Aisne (02)
Localisation Sud de Soissons
Commune Launoy
Lieu-dit La Hayette
Coordonnées GPS Longitude : 03° 26' 26" E
 Latitude : 49° 16' 08,2" N

Essence principale Chênes
Volume présumé 250 m3
Nombre d'arbres 146
Volume moyen 1.71 m3

Marquage Grumes numérotées à la culée à la peinture

Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par JMP et LE/ propriétaire

Certification PEFC : 10-21-18/1447

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 24 Octobre 2018

Inventaire définitif disponible chez Sas Cegeb

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Chêne		3	20	40	33	24	21	5		1					147	262	1.71
<i>Observation :</i>																		

Clauses particulières

Stockage : Le dépôt des grumes se trouve le long du chemin empierré venant des Crouettes et passant à l'est du bois. Une aire de retournement a été aménagée.

Inventaire : à demander à la Sas Cegeb - mel : secretariat@cegeb.com ou sur mobile au 06.80.99.20.20 ou sur le site infogeb.com

Enlèvement Après celui-ci, la place de dépôt sera laissée propre, débarrassée des purges ou déchets divers.

Délai d'enlèvement : Dès que possible après le permis d'enlever, et au plus tard le 31 Janvier 2019.

Assujettissement à la TVA : oui

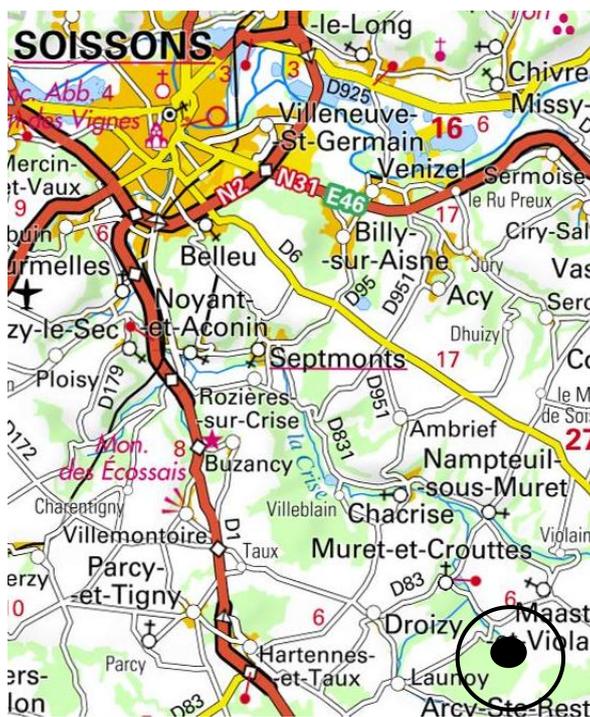
Paiement : 20 % au comptant par virement .
 40 % par Billet à Ordre accepté et avalisé par la banque de domiciliation au 31.01.2019
 40 % par Billet à Ordre accepté et avalisé par la banque de domiciliation au 30.04.2019
 La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée avec le paiement au comptant.

CVO : payée par le vendeur.

Caution : 25% du montant de la vente sauf si caution permanente.

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'enlever sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



L'acquéreur

La caution